

## Les différents modes de scrutin

### Document 1

Qu'est-ce qu'un mode de scrutin ? On peut le définir comme un ensemble de règles de droit visant à traduire, dans le cadre d'une élection, les suffrages obtenus par les différents candidats ou listes en présence en sièges à pourvoir. Ces règles figurent dans des textes de loi ou dans les constitutions nationales. Le choix d'un mode de scrutin n'est jamais neutre au regard des luttes politiques et des positions de pouvoir occupées par les acteurs en mesure d'influencer ce choix. C'est pourquoi les controverses sur les modes de scrutin peuvent prendre tant d'ampleur, comme c'est le cas de manière récurrente à propos de la représentation proportionnelle en France. Traduction académique de ces controverses politiques, la question de l'influence des modes de scrutin sur les systèmes électoraux n'a cessé, depuis les premiers travaux de Maurice Duverger dans les années 1950, de passionner les spécialistes de science politique. Dans les développements qui vont suivre, nous présenterons de manière synthétique les différents modes de scrutin existants en distinguant les scrutins de type majoritaire, proportionnel et mixte, avant de conclure sur quelques expérimentations récentes.

### **Les scrutins majoritaires**

Dans un scrutin majoritaire est élu le candidat ou la liste ayant obtenu le plus de voix. Si un seul tour de scrutin est prévu, l'élection se fait donc à la majorité relative des suffrages exprimés. C'est pourquoi, lorsque deux tours de scrutin sont possibles, l'accès au second tour est fréquemment limité aux deux candidats ayant préalablement obtenu le plus de suffrages, comme dans le cas de l'élection présidentielle française. Par ce biais, l'élection suppose dans tous les cas l'obtention d'une

majorité absolue des suffrages exprimés. Le scrutin majoritaire à un tour est utilisé en Grande-Bretagne ou aux États-Unis pour les élections législatives avec un seul siège à pourvoir par circonscription électorale ; dans ce cas, le scrutin est dit uninominal. S'il y a plusieurs sièges à pourvoir dans une même circonscription, comme au Japon avant 1994, on parlera de scrutin de liste. Le scrutin majoritaire à deux tours est aussi utilisé en France pour les élections cantonales et législatives. L'élection simultanée d'un suppléant, dont le nom figure sur le même bulletin de vote que celui du candidat principal, nous oblige en toute rigueur à considérer ce mode de scrutin comme binominal. Dernière précision, le scrutin peut être direct ou indirect. Dans ce cas, les électeurs vont d'abord désigner des électeurs du second degré qui procéderont ultérieurement à l'élection proprement dite. Le suffrage indirect est de règle dans les élections sénatoriales françaises par exemple.

Même s'il peut être assorti de règles plus complexes – comme des seuils de voix calculés à partir de l'ensemble des électeurs inscrits –, le scrutin majoritaire présente l'avantage d'une certaine simplicité. Le verdict électoral est immédiat, il y a un vainqueur et un vaincu. Cette logique convient parfaitement à des élections où il y a un seul siège à pourvoir. Mais, dans le cas d'élections plurielles, lorsqu'il faut désigner tous les membres d'une assemblée, cette simplicité va parfois de pair avec de fortes distorsions entre les suffrages exprimés et la représentation telle qu'elle se dessine à partir de l'agrégation des différents résultats locaux. À la limite, le résultat exprimé en sièges peut s'avérer l'inverse de celui qui découlerait mathématiquement de la totalisation des voix à l'échelle d'un pays tout entier. Ces distorsions peuvent être accentuées par le découpage

## Les différents modes de scrutin

politiquement dosé des circonscriptions électorales (*gerrymandering*) et favoriser ainsi un parti ou une coalition. C'est pourquoi certaines nations ont opté pour la représentation proportionnelle.

### Les scrutins proportionnels

C'est l'importance prise par les partis politiques dans les États disposant d'assemblées parlementaires qui explique le succès rencontré par la représentation proportionnelle, c'est-à-dire un mode de scrutin où la répartition des sièges à pourvoir est la plus conforme possible à la répartition des voix entre les candidats ou les listes des différentes formations politiques. De nombreux systèmes ont été expérimentés qui se différencient les uns des autres par la manière dont s'opère la répartition des suffrages. Les principaux sont :

– La méthode du plus fort reste. On procède en deux temps. Les sièges sont d'abord répartis en divisant, par circonscription, les voix obtenues par le quotient électoral qui est le nombre de voix nécessaires à l'obtention d'un siège (sièges dits « de quotient »). Les sièges restant à pourvoir sont ensuite attribués aux listes en présence en fonction des voix non encore utilisées pour la répartition des sièges de quotient (le « reste ») dans l'ordre décroissant.

– La méthode de la plus forte moyenne. Là encore, on procède en deux temps. Après l'attribution des sièges de quotient comme précédemment, les sièges restant à pourvoir sont attribués aux listes en présence en fonction de leur moyenne. Cette moyenne est calculée en divisant le nombre total de voix obtenues par chaque liste par le nombre de sièges de quotient déjà attribués plus un (siège dit « fictif »). Les sièges restant à pourvoir sont

alors attribués dans l'ordre décroissant de la moyenne.

– Le système d'Hondt (du nom du mathématicien belge qui en est l'inventeur). Pour répartir les sièges, on réalise un tableau croisé avec pour chaque liste en présence le nombre de voix divisé par 1, 2, 3, 4, etc. La répartition se fait alors en fonction des quotients les plus élevés obtenus, qui apparaissent dans les cases du tableau, dans l'ordre décroissant.

– Le vote unique transférable (parfois appelé système de Hare). La particularité de ce mode de scrutin est qu'il autorise les électeurs à faire figurer plusieurs choix sur leur bulletin de vote avec un ordre de préférence. Après le calcul du quotient électoral, on attribue d'abord les sièges aux différents candidats ayant dépassé ce seuil en tenant compte uniquement des votes de premier rang. Pour la répartition des sièges restant à pourvoir, on élimine parmi les candidats restant en lice celui arrivé en dernière position et on attribue ses voix aux candidats de second rang figurant sur les bulletins correspondants. On procède ainsi autant de fois que nécessaire et ce jusqu'à la répartition totale des sièges.

– Le système du double vote utilisé en Allemagne pour les élections au Bundestag. Dans ces élections, chaque électeur dispose d'un double droit de vote dont l'un va être utilisé pour un scrutin uninominal majoritaire à un tour, et l'autre pour un scrutin proportionnel (système d'Hondt) au niveau des Länder. L'originalité de ce système réside dans la méthode de répartition des sièges. On effectue tout d'abord une totalisation nationale des voix obtenues dans le cadre des scrutins proportionnels. Ce calcul va déterminer le nombre total de sièges attribués aux différentes

## Les différents modes de scrutin

listes en présence (quotient fédéral) en tenant compte de l'exigence du seuil de représentativité, fixé par la loi électorale à 5 p. 100 des suffrages exprimés. Pour chaque parti représenté au niveau fédéral, on retient d'abord le nombre de sièges obtenus dans le cadre des scrutins majoritaires, auquel on ajoute autant de sièges que nécessaire pour

atteindre le quotient fédéral. Si un parti obtient plus de sièges dans le cadre des scrutins majoritaires que son quotient fédéral n'en prévoit, ceux-ci lui restent acquis.

Source : Christophe VOILLIOT, « **ÉLECTIONS - Modes de scrutin** », *Encyclopædia Universalis* [en ligne], consulté le 7 novembre 2018. URL : <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/elections-modes-de-scrutin/>

Exercice.

Après des décennies de dictature militaire, l'île Democratia accède enfin à la Démocratie. Une Assemblée Constituante est nommée afin d'organiser l'élection d'un Parlement constitué de 10 députés. L'Assemblée constituante hésite entre un mode de scrutin majoritaire et un mode de scrutin proportionnel. Elle demande à un institut de sondage de réaliser une projection des résultats qui seraient obtenus selon le mode de scrutin retenu.

1° proposition - Scrutin majoritaire.

Afin de prendre en compte les spécificités régionales de l'île Democratia, il serait possible d'appliquer un scrutin majoritaire. Chaque région élirait alors son député selon la règle majoritaire à deux tours.

1. Déterminez, pour chaque circonscription (ou région), quel parti politique verrait son candidat l'emporter en complétant les tableaux ci-dessous.

Circonscription n°1	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	51000 voix				
En Route (ER)	32000 voix				
Parti Républicain (PR)	17000 voix				
Total					

## Les différents modes de scrutin

Circonscription n°2	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	1000 voix				
En Route (ER)	500 voix				
Parti Républicain (PR)	2000 voix				
Total					

Circonscription n°3	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	100000 voix				
En Route (ER)	30000 voix				
Parti Républicain (PR)	50000 voix				
Total					

Circonscription n°4	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	20000 voix				
En Route (ER)	80000 voix				
Parti Républicain (PR)	50000 voix				
Total					

Circonscription n°5	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	50000 voix				
En Route (ER)	60000 voix				
Parti Républicain (PR)	40000 voix				
Total					

Dans la circonscription n°5 les électeurs du Parti Républicain reportent, au deuxième tour, toutes leurs voix sur le candidat d'En Route (ER).

## Les différents modes de scrutin

Circonscription n°6	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	400 voix				
En Route (ER)	1000 voix				
Parti Républicain (PR)	500 voix				
Total					

Circonscription n°7	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	5000 voix				
En Route (ER)	10000 voix				
Parti Républicain (PR)	25000 voix				
Total					

Circonscription n°8	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	35000 voix				
En Route (ER)	200000 voix				
Parti Républicain (PR)	40000 voix				
Total					

Circonscription n°9	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	100000 voix				
En Route (ER)	30000 voix				
Parti Républicain (PR)	200000 voix				
Total					

## Les différents modes de scrutin

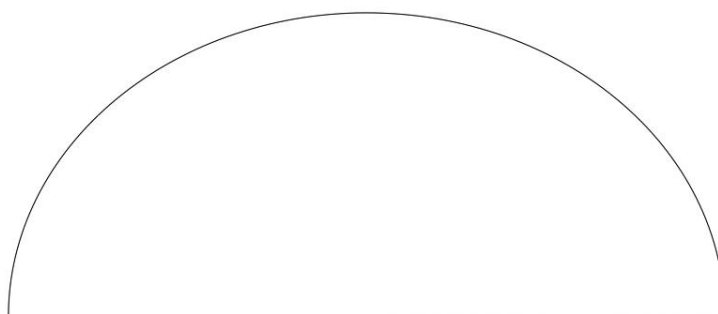
Circonscription n°10	1° tour	En %	2° tour	En %	Parti du candidat élu
Les Sociétaux (LS)	5000 voix				
En Route (ER)	3000 voix				
Parti Républicain (PR)	2500 voix				
Total					

Dans la circonscription n°10 les électeurs du Parti Républicain reportent, au deuxième tour, toutes leurs voix sur le candidat d'En Route (ER).

2. Combien y aura-t-il de députés issus de chacun des partis politique ?

3. Représentez graphiquement, à partir du modèle ci-dessous, l'hémicycle obtenu suite à ce scrutin.

## Projection des sièges obtenus



4. Quelle part (en%) des suffrages exprimés, au premier tour sur l'ensemble de l'île, chaque parti a-t-il obtenu ?

5. Comparez les résultats obtenus à la question 4 avec la composition de l'Assemblée. Que constatez-vous ?

2° proposition - Scrutin proportionnel.

Afin de prendre en compte au plus près les suffrages exprimés lors du premier tour des élections, il serait possible d'appliquer un scrutin proportionnel.

6. Combien de sièges obtiendrait chaque parti ?

7. Représentez graphiquement, à partir du modèle ci-dessous, l'hémicycle obtenu suite à ce scrutin.

## Projection des sièges obtenus

